

SASU A.Y.D. TRANSPORTS

Société par Action Simplifiée au Capital de 14 000 €
Siège Social : 31 rue de la CONVENTION - 38200 VIENNE
RCS VIENNE 834 580 235
APE 4941A

PROCÈS-VERBAL DE DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 5 FÉVRIER 2024

Vu la SASU A.Y.D. TRANSPORTS, société par actions simplifiée au capital de 14 000 euros totalement libéré et composé de 140 actions de valeur nominale chacune de 100 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés du tribunal de commerce de VIENNE sous le numéro SIREN 834 580 235, il est convenu durant l'assemblée générale extraordinaire des résolutions présentées ci-après.

L'an deux-mille-vingt-quatre, et le cinq mars, à dix heures zéro minute, l'associé unique, Monsieur Yener AYDEMIR né le 2 janvier 1990 à VIENNE (38), de nationalité française, convient de vote les résolutions suivantes ;

PREMIÈRE RÉSOLUTION : Transfert du siège social dans le ressort d'un même tribunal de commerce.

L'associé unique décide de transférer le siège de la société du « 31 rue de la CONVENTION - 38200 VIENNE » au « 27 chemin du PLAN et de la FEYTA, 38780 PONT- EVEQUE ».
Le transfert du siège social prend effet à compter de ce jour soit le lundi 5 février 2024.
Cette résolution est adoptée par l'unanimité des associés présents.

L'associé unique convient de mettre à jour l' « article 4 – siège social » des statuts.

DEUXIEME RÉSOLUTION : Extension de l'objet social par ajout d'activités nouvelle

L'associé unique convient de l'extension de l'objet social de l'entreprise par l'ajout des activités complémentaires suivantes :

- Négocier de véhicules automobiles neufs et occasions, et d'équipements destinés automobiles,
- Location de véhicules automobiles de tourisme et industriels sans conducteurs,

L'associé unique convient de mettre à jour l' « Article 2 – Objet » des statuts.

L'assemblée des associés confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal constatant la présente délibération en vue de toutes formalités devant être effectuées.

TROISIÈME RÉSOLUTION : démission du mandataire sociale, Monsieur Yener AYDEMIR

L'associé unique Monsieur Yener AYDEMIR présente ce jour sa démission de sa fonction de président de la SASU A.Y.D. TRANSPORTS et désigner pour une durée indéterminée Madame Tugba ASLAN née le 15 juin 1990 à Saint-Jean de Maurienne (73), marié sous le régime de la communauté de bien réduite aux acquêts à la mairie de VIENNE sans contrat de mariage le 7 juin 2014 à Monsieur Yener AYDEMIR né le 2 janvier 1990 à VIENNE (38), de nationalité française et tous deux demeurant à « 27 chemin du PLAN et de la FEYTA, 38780 PONT EVEQUE».

Madame Tugba ASLAN atteste accepter sans réserve la fonction de présidente, et ne pas avoir aucune entrave juridique pouvant constituer un obstacle à l'exercice de sa fonction.

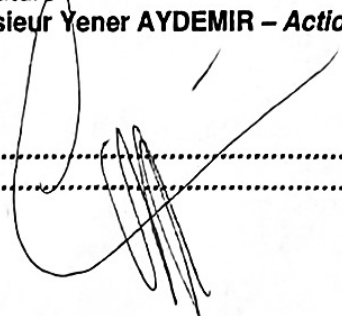
L'associé unique convient de mettre à jour l' « Article 15 – Organes dirigeants » des statuts. Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique et la présidente.

Fait à PONT- EVEQUE

L'an deux-mille-vingt-quatre, le cinq février,

Signature

Monsieur Yener AYDEMIR – Actionnaire



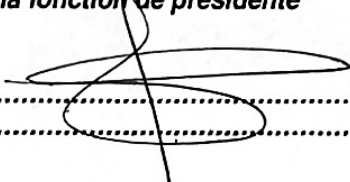
.....

.....

Signature

Madame Tugba ASLAN épouse AYDEMIR - présidente

Accepte la fonction de présidente



.....

.....